

Appel à Manifestation d'Intérêt - Formation « Opérateur Cycle »

1. Contexte et présentation de l'Académie des Métiers du Vélo

Le programme ADMA, Académie des Experts en Mobilité Active, est issu d'un appel à programme CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire lancé le 30 septembre 2019. Ce programme, porté conjointement par la FUB et ROZO, est lauréat de l'appel à programme CEE le 6 février 2020 (référence PRO-INNO-48). Il vise à doter la France d'une réelle expertise en matière d'intégration des sujets vélos et piétons dans l'ensemble des politiques publiques et privées. Il a pour objectifs la création d'un portail web de connaissances autour de l'expertise vélo et piéton ainsi que l'élaboration d'une certification de l'expertise des personnes formées sur les mobilités actives.

Vue l'urgence de doter le système vélo de réparateurs cycle supplémentaires, urgence mise en exergue par le succès inattendu du « Coup de Pouce vélo – réparation », le programme ADMA a été identifié comme pouvant faire partie de la réponse pour initier de nouvelles personnes à la mécanique vélo, afin de décharger les réparateurs débordés. Il a alors été décidé d'enrichir ADMA avec l'Académie des Métiers du Vélo dont l'objectif est de former de nouvelles personnes à la mécanique vélo.

Le but du programme est non seulement de former 1250 personnes réparties sur tout le territoire national d'ici à juin 2023, mais surtout de massifier la filière de formation aux métiers liés à la réparation de vélo. L'ouverture du programme au plus grand nombre (autant coté stagiaire, que coté formateur) est demandée par le dispositif de financement des CEE. Au vu des volumes de formation actuellement constatés du secteur, très en-dessous des besoins, la massification du nombre de personnes formées nécessite une diversification des formateurs.

Dans cette optique, les porteurs du programme ADMA et de sa brique Académie des Métiers du Vélo, lancent un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les organismes de formation souhaitant participer au programme en dispensant la formation « Opérateur Cycle ».

L'adéquation des candidatures des organismes de formation à ce présent appel à manifestation d'intérêt sera étudiée par les porteurs du programme et coordinateurs de la formation « Opérateur Cycle » : la FUB et ROZO.

Qui est concerné par ce partenariat ?

Les organismes de formation référencés **Datadock** et proposant déjà une formation à la mécanique cycle sont concernés par ce partenariat.

Comment intégrer le programme ?

En répondant au présent Appel à Manifestation d'Intérêt en envoyant votre candidature par mail à z.coston@fub.fr et m.frodefond@rozo.fr

En cas de retour positif de la part des porteurs du programme, il sera demandé aux organismes de formation sélectionnés de s'inscrire sur la Plateforme ADMA.

Prise en charge financière par les porteurs du programme :

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, le programme ADMA offre une **prise en charge de 100% des coûts pédagogiques pour la formation « Opérateur Cycle » des 500 premiers stagiaires** répartis entre les différents organismes de formation retenus suite à la réponse de l'appel à manifestation d'intérêt.

Le financement des formations via le dispositif des CEE est dégressif. La décomposition en 4 phases de financement est la suivante :

- **1^{ère} vague de formation** d'octobre 2020 (date approximative) à septembre 2021 (12 mois) : financement de **500 stagiaires à hauteur de 100%** du coût pédagogique **dans la limite de 2633,00 €HT par stagiaire.**
- **2^{ème} vague de formation** d'octobre 2021 à mars 2022 (6 mois) : financement de **200 stagiaires à hauteur de 75%** du coût pédagogique **dans la limite de 1975,00 €HT par stagiaire.**
- **3^{ème} vague de formation** d'avril 2022 à novembre 2022 (8 mois) : financement de **300 stagiaires à hauteur de 40%** du coût pédagogique **dans la limite de 1053,20 €HT par stagiaire.**
- **4^{ème} vague de formation** de décembre 2022 à juin 2023 (7 mois) : financement de **250 stagiaires à hauteur de 15%** du coût pédagogique **dans la limite de 158,00 €HT par stagiaire.**

Ainsi, des **modalités de co-financement devront être étudiées** par les organismes de formation pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vagues de formation.

Les porteurs du programme demandent aux organismes de formation de se positionner sur la 1^{ère} vague de formation en fonction de leur capacité d'accueil et du calendrier proposé. La 1^{ère} vague de formation débutera dès la signature de la Convention entre les porteurs et les organismes de formation et s'achèvera en septembre 2021.

- ⇒ Un contrôle du degré d'engagement des stagiaires sera effectué dès les premières sessions de formation par les organismes de formation afin que les porteurs du programme décident de la mise en place d'une participation financière des stagiaires. Il pourra être envisagé qu'une participation financière à hauteur de 5% maximum du montant de la formation soit demandée aux stagiaires par les organismes de formation à partir des sessions dispensées dès janvier 2021 (dans la 1^{ère} vague de formation) **s'il s'avère que la gratuité totale de la formation amoindri le degré d'engagement des stagiaires.**

L'organisme de formation devra pour cette première vague de formation :

- Détailler l'ensemble des coûts à la charge du programme dans la limite des plafonds,
- Détailler les coûts non-supportés par le programme et les éventuelles modalités de cofinancement,
- Proposer sa candidature à une ou plusieurs sessions de formation en indiquant le nombre maximal de stagiaire par session.

2. Présentation de la formation « Opérateur Cycle »

Objectif général

L'objectif de l'Académie des Métiers du Vélo est de former 250 personnes à la mécanique du vélo d'ici à Janvier 2021 puis 500 nouvelles personnes par an jusqu'en juin 2023, pour **un total de 1250 personnes formées d'ici juin 2023 afin de doter le système vélo de réparateurs cycle supplémentaires.**

En ce sens, le but du dispositif est qu'à l'issue de la formation « Opérateur cycle » les stagiaires intègrent les magasins et les ateliers de réparation actuellement débordés.

Répartition géographique des sessions de formation

Afin de répondre à un **besoin d'équité territoriale**, des formations devront être dispensées sur l'ensemble du territoire. Elles ne doivent pas être concentrées dans une même zone géographique.

Ainsi, une coordination par les porteurs du programme de la situation géographique des organismes de formation sera effectuée afin d'étaler les formations sur le territoire grâce à la cartographie présente sur la plateforme ADMA. L'objectif est d'éviter les zones denses ou blanches, en fonction des demandes réelles du terrain.

Les organismes de formation agréés, faisant partie du projet seront repris sur la carte ADMA, les stagiaires seront également inscrits sur la plateforme. A l'issue de la formation de 20 jours, les personnes formées apparaîtront dans l'annuaire ADMA sur la plateforme interactive. Cela permettra d'avoir une cartographie de l'ensemble des personnes formées.

Public cible – critères d'entrée à la formation

La pré-sélection des candidat.es est effectuée par les organismes de formation. Une partie du budget y est consacrée (étude des CV et frais administratifs correspondants à détailler par l'organisme).

La formation « Opérateur Cycle » doit être accessible à un public large. Elle peut être une opportunité pour les personnes sans emploi et/ou sans diplôme. Ainsi, les critères de sélection retenus sont larges :

*Être majeur

*Pas de niveau de diplôme minimum requis

*Savoir être : désir d'apprendre, savoir converser avec la clientèle respectueusement, savoir communiquer avec le.a chef.fe d'atelier

*Motivation : aimer le vélo, désir de travailler dans le domaine du cycle

*Habilité manuelle : appétence à la mécanique, aimer bricoler

Durée de la formation

La formation « Opérateur Cycle » dure 20 jours, soit 140 heures.

Les 140 heures ne sont pas nécessairement réparties sur 20 jours ouvrés consécutifs.

Modalités d'apprentissage

Un mélange théorie/pratique est nécessaire dans la formation de 20 jours afin d'atteindre les objectifs attendus. La théorie a lieu dans les organismes de formation ainsi qu'une partie de la pratique. La pratique peut se faire dans les magasins ou dans les ateliers de réparation.

Il est également possible pour les organismes de formation de prévoir que la partie théorique soit effectuée en situation pratique (méthodologie type AFEST Action de Formation en Situation de Travail).

Le choix du format de l'alternance entre la théorie et la pratique est laissé à la libre appréciation des organismes de formation qui doivent détailler leur itinéraire pédagogique dans le cadre de leur réponse à cet AMI.

Objectifs de la formation – résultats opérationnels attendus :

Le découpage proposé ci-dessous présente les attendus des porteurs du programme. **Les organismes de formation sont libres de présenter un découpage différent du moment qu'il permet d'atteindre les objectifs attendus** (soulignés dans le texte).

Module obligatoire « Roues »

- Pneus : nomenclatures des tailles ; diagnostic (TBE, BE, usé, « foutu »). Résultats opérationnels attendus : connaître les tailles principales et leurs équivalences (par ex : 700 = 28') ; savoir diagnostiquer, retirer et poser un pneu
- Chambre à air (CAA) : tailles, types, diagnostic (crevaison (ir)réparable, autres...). Résultats opérationnels attendus : connaître les tailles principales ; les types (par ex : CAA de vélo de course ne vas sur un VTT) ; savoir retirer et poser une CAA, savoir repérer et réparer une crevaison
- Roues : fond de jante, croisement des rayons ; dévoilage léger ». Résultats opérationnels attendus : connaître le fonctionnement de la roue et ses éléments (rayons, vis de rayons, moyeux etc.) ; savoir utiliser une clef à rayons pour régler un petit voile

Module obligatoire « Transmission »

- Casette/Roue libre : pignons, axe de roue arrière. Résultats opérationnels attendus : connaître le fonctionnement de la cassette et ses éléments, savoir diagnostiquer

(usure, casse) les pignons ; savoir diagnostiquer, entretenir, remplacer les pièces relatives à l'axe de la RA (cônes, entretoises, billes)

- Chaîne : petits et grands maillons, femelle et mâle. Résultats opérationnels attendus : savoir diagnostiquer (usure, fin de vie), savoir retirer des maillons, entretenir et remplacer la chaîne
- Dérailleurs arrière et avant : manettes guidon et cadre, câble, gaine, vis de butée
Résultats opérationnels attendus : connaître le fonctionnement du dérailleur et ses éléments, "le chemin" du câble, savoir diagnostiquer, réparer et entretenir les éléments constitutifs des dérailleurs

Module obligatoire « Freins »

- Étriers à tirage central et latéral : câbles, gaines, manettes, vis de l'axe et contre-écrou, patins. Résultats opérationnels attendus : connaître le fonctionnement du frein et ses éléments, savoir diagnostiquer réparer et entretenir les éléments constitutif du frein
- V-brake : câbles, gaines, manettes, vis de l'axe et contre-écrou, patins, coude. Résultats opérationnels attendus : connaître le fonctionnement du frein et ses éléments, savoir diagnostiquer réparer et entretenir les éléments constitutif du frein
- Hydrauliques : connaître et maîtriser la partie mécanique. Résultats opérationnels attendus : savoir effectuer le contrôle

Module obligatoire « Jeu de direction » (JDD)

Potence, plongeur, roulements à billes, fourche, vis de serrage, guidon, cintre etc. Résultats opérationnels attendus : connaître les éléments, l'organisation et le fonctionnement du "jeu de direction" ; savoir diagnostiquer et régler "la base".

Module facultatif "En magasin/chez un vélociste"

Ce module n'est pas obligatoire : l'absence de ce module dans la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt n'est pas excluant pour l'organisme de formation. Toutefois il est impératif de détailler les coûts de formation liés à ce module dans la limite de l'enveloppe de financement.

Le parcours est composé de quatre phases :

- Réception du client : apprendre à faire avec le client le tour du vélo et comprendre les besoins exprimés, identifier si des réparations sont couvertes ou non par la garantie, élaborer rapidement un diagnostic de sécurité et proposer. Résultats opérationnels attendus : savoir écouter, analyser et argumenter.

- Proposition de travaux à réaliser : établissement du diagnostic et validation de ce dernier avec le client. Si le client est d'accord, établissement de l'ordre de réparation pour signature. Si le client refuse ou si la valeur des réparations dépasse la valeur d'un vélo neuf, orienter le client sur un vendeur pour proposer une solution d'achat. Résultats opérationnels attendus : être en mesure d'analyser, d'être force de proposition et de conseil.
- Réparation : en cas de réparations nécessaires, non prises en compte préalablement par le devis, informer et valider avec le client. Suivre la liste des pièces prises en stock pour effectuer les réparations et communiquer avec le responsable d'inventaire. Résultats opérationnels attendus : Communiquer de façon explicite, intégrer les réflexes basiques de la gestion de stocks
- Remise en main et facturation : Tour du vélo avec le client et présentation des réparations effectuées. Faire un rappel sur les réparations des éléments de sécurité dont la réparation n'a pas été acceptée. Les reporter sur la facture. Résultats opérationnels attendus : Présenter, communiquer de façon claire, être avenant

Indicateurs de mesure

Différents moyens permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs attendus :

- Un **contrôle de présence est nécessaire** afin de bénéficier d'une prise en charge de la formation. **Une preuve doit être délivrée** (sous forme de feuille d'émergence) afin d'attester que le stagiaire a bien effectué la formation durant la totalité des 20 jours de formation.
- Une évaluation des acquis de la formation du stagiaire par l'organisme de formation doit être réalisée à **mi-parcours de la formation**.
- Une **évaluation du stagiaire par l'entreprise dans laquelle il effectuera son stage** pratique doit être fournie à l'organisme de formation et intégrée dans l'évaluation finale du stagiaire.
- Un examen de sortie - **évaluation finale** - doit être prévu par les organismes de formation afin d'attester le niveau des personnes formées à l'issue de la formation. Cette évaluation finale doit être transmise aux porteurs du programme sur la plateforme ADMA, en échange de quoi une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.
- Une **évaluation de la satisfaction des stagiaires** sera accessible sur la plateforme ADMA, en fin de formation, sur les aspects théoriques et pratiques dans un but d'amélioration continue de la formation. Cette évaluation du ressenti du stagiaire sera nécessaire pour la délivrance de l'attestation de fin de formation par les porteurs du programme.
- **L'attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivrée par les porteurs du programme, via la plateforme ADMA, aux stagiaires. Cette attestation sera délivrée à la réception des résultats de l'examen final du stagiaire effectué par les organismes de formation ainsi que de la feuille d'émergence et suite au formulaire de ressenti du stagiaire en fin de formation.

- Il sera également demandé aux stagiaires de répondre à un **formulaire** quelques mois après leur formation pour connaître les débouchés réels d'une telle formation (emploi salarié comme opérateur cycle, poursuite d'étude vers une certification qualifiante, création d'une entreprise propre).
- Un **bilan de la formation** sera effectué, par les porteurs du projet, 6 mois après les sessions de formation afin d'évaluer la qualité des formations dispensées (moyenne des évaluations, des ressentis des stagiaires, des vélocistes).
- Un contrôle pourra être effectué par les porteurs du programme envers les organismes de formation afin de s'assurer de la véracité des justificatifs transmis (par exemple, la feuille d'émergence)
- Un **contrôle de la qualité de la formation** pourra être effectué par une structure indépendante pendant la durée de financement des formations par les CEE.

Suite à ces différents bilans, les porteurs du programme pourront demander aux organismes de formation d'effectuer les modifications nécessaires à la réussite du programme.

Engagements des organismes de formation

Les organismes de formation ayant répondu à ce présent appel à manifestation d'intérêt et sélectionnés par les porteurs pour intégrer le programme et bénéficier d'un financement de la formation « Opérateur Cycle » doivent répondre à certaines obligations :

- **Obligation d'inscription, en tant qu'organisme de formation, sur la plateforme ADMA.**
- Les organismes de formation s'engagent à **informer les stagiaires** de leurs obligations de :
 - S'inscrire directement sur la plateforme ADMA en tant que stagiaire
 - Remplir le formulaire de ressenti de la formation, en fin de formation, sur la plateforme ADMA en échange de quoi ils recevront l'attestation de fin de formation délivrée par les porteurs du programme.

Ces informations devront apparaître dans la Convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'organisme de formation et le magasin/l'atelier de réparation. Les modalités pratiques du stage seront détaillées dans cette Convention par l'organisme de formation ainsi que les questions de responsabilité.

- Obligation d'évaluer le degré d'engagement des stagiaires et d'en faire part aux porteurs du programme (non présentation à la formation, manque de motivation).
- Obligation de délivrer aux porteurs du programme **une preuve de la participation effective des stagiaires à la formation** (feuille d'émergence remplies et dûment signées par les stagiaires).
- Obligation de **réaliser une évaluation à mi-parcours de la formation et un examen à l'issu de la période de formation.**
- Les organismes de formation s'engagent à **fournir les résultats de l'examen final du stagiaire aux porteurs du programme.**
- Dans le cas où l'organisme de formation opte pour une méthodologie type AFEST, l'examen final de fin de formation devra être effectué par une personne différente du formateur ayant suivi le stagiaire durant la mise en situation pratique.
- Les organismes de formation s'engagent à **fournir aux stagiaires des supports pédagogiques comprenant les documents nécessaires au bon suivi de la formation.**

- Les supports de communication fournis aux potentiels candidat.es devront mentionner le nom de l'Académie des Métiers du Vélo.

Ces obligations feront l'objet d'une convention détaillée, signée entre les porteurs du programme et chaque organisme de formation ayant été retenu suite aux réponses à l'appel d'offre.

3. Documents attendus en réponse à l'AMI

Dans le cadre de cet AMI, les porteurs du programme demandent aux organismes de formation de leur fournir les documents nécessaires à l'étude de leur candidature concernant **la 1ère vague de formation : dès la signature de la Convention entre les porteurs et l'organisme de formation et jusqu'en septembre 2021.**

Les modalités pratiques de la formation

Chaque organisme de formation **peut proposer une ou plusieurs sessions de formation, dans un ou plusieurs centres de formation.**

- Préciser le **nombre de session(s)** proposée(s) par l'organisme de formation jusqu'en septembre 2021
- Préciser les **lieu(x)** de chaque session de formation : adresse(s) exacte(s)
- Préciser les **dates** de début et de fin des différentes sessions de formation jusqu'en septembre 2021
- Préciser les **horaires de la formation** pour chaque session de formation
- Préciser le **nombre de stagiaires** par session de formation avec un **maximum de 13 stagiaires par session**
- Détailler **les conditions d'accueil et la capacité** de l'organisme de formation à former de nouvelles personnes, à savoir :
 - Les **moyens matériels** mis à disposition par l'organisme de formation : espace disponible, équipement
 - Les **moyens humains** mis à disposition par l'organisme de formation : nombre de formateurs par session, nombre de personnes en charge du suivi des stagiaires
- Détailler le **niveau académique des formateurs** de la formation « Opérateur Cycle » : intitulé du diplôme/qualification et expérience
- Définir le **processus de recrutement des candidats** stagiaires

Le contenu du programme de formation

- Présenter le **contenu pédagogique global** : les grandes lignes du dispositif de formation, la décomposition en modules (si différente de la décomposition ci-dessus présentée) et les objectifs de chaque module
- Préciser le **détail des heures destinées à chaque module**

Les méthodes pédagogiques

- Décrire les **méthodes pédagogiques** mises en œuvre pour atteindre les objectifs visés : supports pédagogiques (du formateur et du stagiaire), travail en binôme, etc.
- Définir **l'itinéraire pédagogique** : division de la formation 20 jours en journées théorie/pratique et/ou alternance.
- Détailler **l'accompagnement du stagiaire** lors de la période d'apprentissage pratique en entreprise (magasin/atelier de réparation) : tuteurs, évaluation du stagiaire par

l'entreprise, contrôle de la qualité de la formation pratique de l'entreprise par l'organisme de formation.

- Fournir un **exemple de la Convention tripartite** entre le stagiaire, l'organisme de formation et l'entreprise. Les modalités pratiques du stage en entreprise doivent être détaillées dans cette Convention par l'organisme de formation ainsi que les questions de responsabilité.

La méthode de suivi de présence de la formation

- Préciser les **modalités d'analyse du degré d'engagement** des stagiaires à la formation
- Préciser les **modalités du contrôle de présence** des stagiaires durant toute la durée de la formation (feuille d'émargement)

Évaluation des acquis de la formation

- Préciser les **modalités d'évaluation des stagiaires** : contrôle continu, évaluation de mi-parcours et examen de fin de formation
- Fournir un **exemplaire de la feuille d'examen de fin de formation** qui sera remise aux porteurs du programme qui fourniront directement l'attestation de fin de formation aux stagiaires.
- Préciser les **modalités mises en œuvre pour faciliter l'employabilité des stagiaires** à l'issue de la formation. Par exemple : la sollicitation d'un réseau de partenaires permettant l'embauche des stagiaires, guider les stagiaires vers des structures d'orientation ou d'insertion professionnelle

Pour rappel, **l'examen de fin de formation** doit permettre d'attester l'atteinte des différents objectifs suivants :

- Pneus : connaître les tailles principales des roues et leurs équivalences (par ex : 700 = 28') ; savoir diagnostiquer, retirer et poser un pneu.
- Chambre à air : connaître les tailles principales ; les types (par ex : CAA de vélo de course ne vas sur un VTT) ; savoir retirer et poser une CAA, savoir repérer et réparer une crevaison
- Roues : connaître le fonctionnement de la roue et ses éléments (rayons, vis de rayons, moyeux etc.) ; savoir utiliser une clef à rayons pour régler un petit voile
- Connaître le fonctionnement de la cassette et ses éléments, savoir diagnostiquer (usure, casse) les pignons ; savoir diagnostiquer, entretenir, remplacer les pièces relatives à l'axe de la RA (cônes, entretoises, billes)
- Chaîne : savoir diagnostiquer (usure, fin de vie), savoir retirer des maillons, entretenir et remplacer la chaîne
- Dérailleurs arrière et avant : connaître le fonctionnement du dérailleur et ses éléments, "le chemin" du câble, savoir diagnostiquer, réparer et entretenir les éléments constitutifs des dérailleurs

- connaître le fonctionnement du frein et ses éléments, savoir diagnostiquer réparer et entretenir les éléments constitutif du frein (idem pour V-brake)
Freins Hydrauliques : savoir effectuer le contrôle
- Connaître les éléments, l'organisation et le fonctionnement du "jeu de direction" ; savoir diagnostiquer et régler "la base".

Devis : coût pédagogique de la formation

Transmettre un **devis du coût détaillé d'une session de formation par stagiaire**. Le détail devra faire apparaître les coûts pédagogiques selon le format pédagogique choisi ainsi que les coûts administratifs.

Le candidat à l'appel à manifestation d'intérêt devra aussi présenter **les coûts fixes d'adaptation pédagogique nécessaire à la mise en place de cette formation**. Ces coûts fixes seront exigibles une seule fois au lancement de la première session de formation. Ils comprennent les coûts d'adaptation des supports pédagogiques, des éventuels mise à niveau des formateurs etc.

Informations complémentaires demandées

Liste des informations nécessaires à l'établissement d'une Convention entre les porteurs et chaque organisme de formation retenu dans le cadre de l'AMI :

- Siège social de l'organisme de formation
- Nom et statut de la personne représentant l'organisme de formation qui signera la Convention entre les porteurs du programme et l'organisme de formation
- Nom et adresse mail de la personne responsable de la formation au sein de l'organisme de formation
- Nom et adresse mail de la personne en charge de l'administration de la formation (suivi administratif des stagiaires) au sein de chaque centre de formation
- Statut juridique
- Numéro SIRET/SIREN
- Numéro de déclaration d'activité
- Numéro d'enregistrement au Datadock

4. Dates de réponse à l'AMI

Afin de pouvoir démarrer la 1^{ère} vague de formation rapidement, les porteurs du programme proposent aux organismes de formation prêts à démarrer une session de formation dès octobre 2020, une **1^{ère} date de retour de réponse à l'AMI au 24/08/2020**.

Une **seconde phase** de réponse pour la 1^{ère} vague de formation **entre le 25/08/2020 et le 28/09/2020** est également prévue.

L'étude des candidatures des différents organismes de formation ayant répondu au présent AMI pour la première vague de formation permettra de répartir le nombre de stagiaires à former par organisme. Les 500 premiers stagiaires dont la formation est financée à 100% seront répartis de la façon suivante :

- Les **organismes de formation retenus ayant répondu avant le 24/08/2020 se verront répartir 300 stagiaires** dont la formation est financée à 100%.
- Les **organismes de formation retenus ayant répondu entre le 25/08/2020 et le 28/09/2020 se verront répartir 200 stagiaires** dont la formation est financée à 100%.

Cet allotissement sera présenté dans les résultats de l'AMI et sera spécifié dans la Convention établie entre les porteurs et chaque organisme de formation ayant été retenu.

Le comité de sélection se réserve le droit de déclarer un ou plusieurs lots infructueux si la qualité ou le nombre de candidatures n'est pas adéquat. Les lots déclarés infructueux seront alors proposés lors de la deuxième vague ou dans le cadre d'un nouvel AMI.

Les résultats de l'AMI seront annoncés 10 jours ouvrés après la date de clôture des 2 phases de réponse : soit le mardi 8 septembre pour la 1^{ère} phase de réponse et le mardi 13 octobre pour la 2^{ème} phase de réponse.

5. Modalités d'attribution du ou des lots :

L'analyse des réponses à l'AMI et l'attribution des lots s'effectuera à travers l'étude des deux critères suivants :

Valeur technique de l'offre (70 %)

- Adéquation entre le contenu pédagogique proposé et les objectifs attendus : **objectifs pédagogiques et objectif d'employabilité**
- Qualité du dispositif d'évaluation des acquis et de restitution du bilan pédagogique
- Cohérence du calendrier de formation
- Cohérence entre la capacité de formation, le calendrier et le nombre de session(s) sur lequel candidate l'organisme de formation
- Capacité de recrutement des stagiaires
- Localisation du centre de formation et adéquation avec les besoins de formation sur le territoire
- Pertinence de la réponse
- Niveau d'expertise des formateurs : qualification et expérience
- Compréhension du présent AMI
- Démarche de co-construction

Prix proposé (30%)

Adéquation des coûts (par stagiaires et coûts fixes)